



MLP

DECISION N° 190

COMMANDE PUBLIQUE : autres contrats

FORMATIONS GESTES DE PREMIERS SECOURS - ELEVES DE CM2

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que chaque année, des formations aux gestes de premiers secours sont mises en place pour les élèves de CM2 des écoles élémentaires de Pompey,

Vu la proposition du Centre National de Formation de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport (FNMNS) pour les formations de l'année 2022/2023,

Le Maire,

D E C I D E

- de signer avec le Centre National de Formation de la FNMNS dont le siège est à Tomblaine, 13 rue Jean Moulin, représenté par son président Monsieur Jean-Claude SCHWARTZ, un contrat ayant pour but la réalisation durant l'année 2022/2023, d'actions de formation initiale « PSC1 », prévention et secours civiques de niveau 1, pour les élèves des classes de CM2 des écoles élémentaires de Pompey.

La participation de la ville de Pompey est fixée à 52 € par élève, soit un total de 2756 € pour les élèves de CM2 qui bénéficieront chacun de 9 heures de formation sur trois demi-journées, le matin de 8h30 à 11h30 et/ou l'après-midi de 13h30 à 16h30 :

- Mardi 09/05/2023 (matin + après-midi) et lundi 15/05/2023 (matin) : école Eiffel, classes de Nadine DENNINGER (6 élèves) et Denis CREMA (21 élèves).
- Lundi 15/05/2023 (après-midi) et lundi 22/05/2023 (matin + après-midi) : école Jeuyeté, classe de Sophie CORBACHO (26 élèves),

Pompey, le 16 février 2023



Le Maire,

Laurent TROGLIC

Publié par voie électronique le 17/2/23
Transmis à la Préfecture le 19/2/23